

CODE N° 1

Pour chaque inscription figurant dans le tableau n° 1 du carnet de compte l'ENQUÊTEUR CODIFIERA, suivant le code ci-dessous l'ENDROIT, le TYPE DE MAGASIN où le produit a été acheté d'une part et LA FORME DE VENTE DU MAGASIN d'autre part.

10 Marché (y compris marchés couverts)

MAGASINS SPECIALISES

- 20 Boulanger
- 21 Boucher
- 22 Charcutier
- 23 Crémier
- 24 Fruiter, primeur
- 25 Poissonnier
- 26 Tripiier, volailler, etc . . .

**COMMERCE D'ALIMENTATION GENERALE
EXPLOITE PAR :**

- 3. un indépendant
- 4. un succursaliste (cf. liste n° 1)
- 5. une coopérative de consommation (cf. liste n° 1)
- 6. un grand magasin ou un magasin populaire (cf. liste n° 1)

FORME DE VENTE DU COMMERCE

- 5. Traditionnelle
- 6. Hypermarché (cf. liste n° 2)
- 7. Supermarché (cf. liste n° 2)
- 8. Autre libre service
- 9. Vente ambulante

AUTRES

- 70 Grossiste
- 80 Coopérative ou magasin d'entreprise
- 90 Achat à la ferme, au producteur

CODE N° 2

Pour chaque inscription figurant dans le tableau n° 3 du carnet de compte, l'ENQUÊTEUR CODIFIERA, suivant le code ci-dessous l'ORIGINE DU PRODUIT OBTENU GRATUITEMENT. Il évaluera ensuite, selon les tarifs pratiqués sur le marché local, le PRIX DES PRODUITS codifiés 2, 3 ou 4.

- 1 - Cadeau reçu qui a été acheté dans le commerce par une personne n'appartenant pas au foyer.
- 2 - Cadeau reçu provenant du jardin, de la basse-cour, de l'exploitation de la personne qui l'a offert.
- 3 - Produit provenant du jardin, du poulailler, de l'exploitation du ménage, ou de la chasse, de la pêche.
- 4 - Produit provenant du commerce tenu par le ménage ou par l'employeur d'une personne du foyer.